

DELIBERATION : 2026-05-01

OBJET : Création et composition de la CLECT

L'an deux mil vingt-six et le treize octobre à dix-huit heures, salle du siège au 16 place de Verdun à Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

BARBOTIN Sylvain
LARRIER Cédric
PELLISSIER Agnès
DELORT BOITIER Lilian

Angles :

Annot :

COZZI Marion
MAZZOLI Jean
FENOUIL Séverine
GEISER Michel

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

BARTOLINI Gilles

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
CHEVALLEY-VALETTE Emily
TILLEMANN Line
MARTINO Stéphane
DEMANDOLX Franck

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

GAGLIO Baptiste

Entrevaux :

OCCELLI Didier

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

La Rochette :

Lambruisse :

CHAILAN Adrien

Le Fugeret :

PELLEGRIN Jean

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

BERAUD Annabelle

Peyroules :

GUERIN Claude

Rougou :

MARIANI Vincent

Saint André les Alpes :

CERATO David
GERIN-JEAN François
VACCAREZZA Francine
TAVERNARO Laurent

Saint Benoit:

EYSSAUTIER Gaël

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Julien

Saint Pierre :

Sausses :

Senez :

FORT Jean-Claude

Soleilhas :

Tartonne :

CHAILLAN Hugues

Thorame-Basse :

LIAUTAUD Robert

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:

Val de Chavagne:

LEON Joël

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. MARTINO Stéphane ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à M. DEMANDOLX Franck ; Mme PASSARD Christine ayant donné pouvoir à M. VIALE Thierry ; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. CERATO David ; M. SENES Eric ayant donné pouvoir à M. GAGLIO Baptiste ; M. CHAILAN Claude suppléé par M. CHAILAN Adrien ; M. CLUET Frédéric suppléé par M. GUERIN Claude ; M. DURAND Gilles suppléé par M. FORT Jean-Claude

Absents excusés : M. BAC Aimé ; M. RIGAULT Philippe ; M. GRAC Stéphane ; M. BARBAROUX Christophe ; M. VOEGTLIN Patrick ; M. MICHEL Marielle ; M. DROGOUL Claude ; Mme CHAILLAN Alix ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. DAGONNEAU Frank ; M. ROUSTAN Claude ; M. ROUX Laurent

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Création et composition de la CLECT

Exposé

Par délibération en date du 31 mars 2026, le conseil communautaire a décidé de fixer la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à un unique représentant et un suppléant par commune afin de solliciter ces dernières pour la désignation de leurs représentants.

Suite aux décisions des 41 conseils municipaux, la liste des membres désignés (titulaires et suppléants) pour siéger au sein de la CLECT vous est jointe en annexe de la présente délibération.

Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, cette commission doit désormais être créée officiellement par le conseil communautaire et sa composition définitive arrêtée par un vote de l'assemblée délibérante à la majorité des deux tiers des présents.

Lors de sa première réunion, la commission sera chargée d'élire son(sa) président(e) et un(e) vice-président(e) parmi ses membres.

Décision

Compte tenu de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE CREER** la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
- **DE FIXER** sa composition à un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune, soit 41 titulaires et 41 suppléants, le suppléant siégeant avec voix délibérative en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire ;
- **DE PRENDRE ACTE** des désignations opérées par les conseils municipaux, telles que listées en annexe de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 13 octobre 2026

Le Président,



Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT


Jean-Louis CHABAUD